



CERTIFICAT MEDICAL POUR LES NON LICENCIÉS 2022

De non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition

Certificat médical moins d'un an précédant les dates de compétitions

Engagement aux championnats de France de Cyclisme des Sapeurs-Pompiers et aux autres épreuves de cyclisme des Sapeurs-Pompiers en 2022.

Les épreuves suivantes :

- ☐ * Championnat de France de cyclisme «contre la montre » des Sapeurs-Pompiers.
- ☐ * Championnat de France de cyclisme « course en ligne » des Sapeurs-Pompiers.
- ☐ * Championnat de France de cyclisme « course VTT » des Sapeurs-Pompiers.
- ☐ * Défi Vélo des Sapeurs-Pompiers.
- ☐ * Les championnats départementaux ou régionaux de cyclisme "CLM, CEL et VTT" des Sapeurs-Pompiers qui sont inscrits au calendrier de la CFCSPF.

A remplir par l'intéressé :

UDSP ou Unité : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Né (e) le : ____/____/____/

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

A remplir par le médecin :

Je soussigné Docteur _____ certifie avoir examiné ce jour

que _____ et n'avoir constaté aucune contre-indication médicale cliniquement décelable à la pratique du cyclisme en compétition.

Fait à :Le,

Signature du Médecin et cachet :

Cachet du médecin

* Mettre une croix dans la ou les épreuve(s) choisie(s)